



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.251/4
27 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale
pour l'examen à mi-parcours de la mise en
oeuvre du nouvel Ordre du jour des
Nations Unies pour le développement de
l'Afrique dans les années 90
New York, 16-20 septembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Rapporteur.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Accréditation des organisations non gouvernementales.
5. Examen à mi-parcours.
6. Adoption du rapport du Comité ad hoc.

Annotations

1. Ouverture de la session

Le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 se réunira au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le lundi 16 septembre 1996.

2. Élection du Rapporteur

Au paragraphe 5 de sa résolution 50/160 A du 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé que le bureau du Comité ad hoc plénier serait constitué au niveau le plus élevé qui convient et qu'il se composerait d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. À sa session d'organisation, tenue

le 20 juin 1996, le Comité ad hoc plénier a élu le président et trois vice-présidents par acclamation¹. Il a décidé de reporter l'élection du Rapporteur à la session qu'il tiendrait en septembre 1996.

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité ad hoc adoptera l'ordre du jour qui figure dans le présent document.

À sa session d'organisation, le Comité ad hoc a décidé de créer deux groupes de travail. Le Groupe de travail I se chargera de l'évaluation des efforts nationaux, sur la base des informations pertinentes communiquées par les pays d'Afrique. Le Groupe de travail II examinera les solutions apportées par la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, et les mesures nécessaires pour accélérer et améliorer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour². À sa séance du 23 juillet 1996, le Bureau a décidé que ces deux groupes de travail seraient présidés par deux des vice-présidents, M. Samuel R. Insanally (Guyana) pour le Groupe de travail I et M. Alex Reyn (Belgique) pour le Groupe de travail II.

4. Accréditation des organisations non gouvernementales

À sa session d'organisation, le Comité ad hoc a décidé d'autoriser les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et d'autres organisations non gouvernementales ayant contribué à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, à prendre la plus grande part possible à l'examen à mi-parcours, conformément aux règles établies et à la pratique habituelle³. L'annexe du rapport du Secrétaire général sur l'accréditation des organisations non gouvernementales comporte la liste des organisations dont le Secrétariat a examiné les demandes, au cas par cas, afin de déterminer si elles répondaient aux critères énoncés dans la résolution 1993/80 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 1993. Le Comité ad hoc pourrait décider par consensus des accréditations pour la session à sa première séance.

À sa séance du 23 juillet 1996, le Bureau a décidé que des organisations non gouvernementales seraient autorisées à assister aux séances officielles et qu'elles pourraient s'exprimer lors des séances d'ouverture et de clôture. Il a également demandé aux organisations non gouvernementales de désigner quatre représentants (deux Africains et deux non-Africains) qui participeraient aux travaux des deux groupes de travail en qualité d'observateurs.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'accréditation des organisations non gouvernementales participant aux travaux du Comité ad hoc (A/AC.251/5).

5. Examen à mi-parcours

Dans sa résolution 50/160 A, l'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc serait le mécanisme le plus approprié pour préparer l'examen à mi-parcours, en 1996, de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, comme prévu

dans l'annexe de la résolution 46/151 du 18 décembre 1991. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de présenter au Comité ad hoc un rapport sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, de continuer à assurer, en étroite coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, la coordination des apports respectifs des organes, organisations et organismes compétents du système des Nations Unies et de faire figurer dans son rapport des estimations des ressources de toutes origines nécessaires à l'application intégrale du nouvel Ordre du jour.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/51/228)

Rapport du Secrétaire général comportant des estimations des ressources nécessaires à l'application intégrale du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/51/228/Add.1)

Documents d'information complémentaires

Rapport de l'Organisation de l'unité africaine comportant l'évaluation et les recommandations de l'Organisation relatives à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour

Rapport du Fonds commun pour les produits de base sur l'application de la résolution 49/142 de l'Assemblée générale

Rapport sur l'évaluation de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et de la Déclaration de Tokyo, intitulé "Associés pour le progrès : l'Afrique et la communauté internationale"

Rapport sur le séminaire consacré à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, tenu à Tokyo les 27 et 28 août 1996

Rapport sur le nouveau rôle que sont appelées à jouer les organisations non gouvernementales dans le développement durable de l'Afrique

6. Adoption du rapport du Comité ad hoc

Le Comité ad hoc adoptera un rapport sur les travaux de sa session, sur lequel le Secrétaire général s'appuiera pour présenter, conformément à la résolution 50/160 A, son rapport sur les travaux du Comité à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Notes

¹ Voir rapport du Comité ad hoc plénier sur sa session d'organisation (A/AC.251/3, par. 9).

² Ibid. par. 11.

³ Ibid. par. 14.

Après-midi Point 5

(Consultations sur les projets de conclusion et de recommandation)

Vendredi 20 septembre

Matin Point 5

(Décision, en séance plénière, sur la conclusion et la recommandation approuvées, y compris la résolution)

Après-midi Point 6

Adoption du rapport du Comité ad hoc

Clôture de la session
